CTB

AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL 2010

PROJET "APPUI PONCTUEL AU FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DU BURUNDI "

Table des matières

1 FICHE PROJET 3

PROJET D'APPUI PONCTUEL AU FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DU BURUNDI 3

CONTEXTE 3

OBJECTIFS 3

RESULTATS ATTEINTS A CE JOUR 4

CONTACTS 4

2 RÉSUMÉ 5

2.1 APERÇU DE L'INTERVENTION 5

2.2 POINTS SAILLANTS 5

2.3 LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS 5

3 EVOLUTION DU CONTEXTE 7

4 ANALYSE DE L'INTERVENTION 8

4.1 ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET MODALITÉS D'EXÉCUTION 8

4.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE 8

4.2.1 Résultats 8

4.2.2 Analyse des progrès réalisés 8

4.2.3 Risques & hypothèses 9

4.2.4 Critères de qualité 9

4.2.5 Impact 9

4.2.6 Leçons apprises et recommandations 9

5 BÉNÉFICIAIRES 10

6 SUIVI DES DÉCISIONS PRISES PAR LA SMCL 11

7 ANNEXES 12

1 Fiche projet

APPUI PONCTUEL AU FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT

Projet d'Appui Ponctuel au Fonctionnement du Parlement du Burundi

FINANCEMENT	A. DGCD (Belgique)
MISE EN OEUVRE	B. CTB Agence Belge de Développement
LIEU	C. Bujumbura
DUREE	D. 2008-2011
BUDGET	E. 1.000.000 €

CONTEXTE

La Constitution du 18 mars 2005 se démarque des Constitutions antérieures par la confirmation du bicaméralisme, réintroduit en vertu de l'Accord d'Arusha après une brève expérience bicamérale conduite au milieu des années 60. L'Assemblée nationale et le Sénat ont donc été constitués à la faveur des élections législatives puis sénatoriales des 4 juillet et 29 juillet 2005. Les deux chambres se sont progressivement dotées de structures politiques (bureaux, groupes parlementaires pour l'Assemblée Nationale, questeurs, commissions permanentes, cabinets des présidents) et administratives.

La capacité des deux Chambres à jouer pleinement leur rôle, tant en matière législative qu'en matière de contrôle de l'action gouvernementale, a été pour partie entravée par la très grande disparité constatée au niveau de la formation tant des élus que du personnel administratif. Des difficultés organisationnelles sont également relevées, ainsi que des difficultés matérielles. Sur cette base, la Belgique s'est engagée à apporter un appui ponctuel aux deux chambres afin de répondre à leurs besoins les plus urgents en matière d'organisation, de formation et d'informatisation.

OBJECTIFS

Le projet a été conçu en 2005 avec pour objectifs d'accompagner une réorganisation des deux chambres, de développer un service de formation performant pour les deux chambres et de les doter d'outils informatiques susceptibles de faciliter le travail parlementaire.

Pour diverses raisons, il n'a démarré qu'en 2008, alors que la législature était déjà bien entamée et que beaucoup regardaient vers les échéances de 2010. Dans ce contexte, il s'est avéré nécessaire de revoir certains objectifs de la prestation. Ainsi, au démarrage de la prestation, les instructions intérieures du Sénat en particulier avaient déjà fait l'objet de plusieurs révisons. Le projet s'est donc focalisé davantage sur l'élaboration des profils de poste. De même, les conditions n'ont jamais été réunies pour constituer, au sein même du parlement, un service de formation performant. Le projet s'est donc attaché à externaliser la formation. Enfin, avec l'émergence de besoins plus complexes en matière d'informatisation, la fourniture d'équipements et de logiciels s'est-elle vue subordonnée à

l'élaboration d'un plan directeur.

Toutes les activités ont été menées en partenariat étroit avec la Chambre des Représentants et le sénat belge.

RESULTATS ATTEINTS A CE JOUR

- Elaboration des profils de poste pour les secrétaires généraux, les directeurs et les chefs de services des deux chambres ainsi que pour les questeurs et quelques conseillers.
- Organisation de plusieurs sessions de formation en management, en gestion des ressources humaines et en informatique ainsi que quatre séminaires, animés par des experts issus du parlement belge, sur
    - 1. l'Etat, le bien commun et la bonne gouvernance,
    - 2. les procédures de passation des marchés publics,
    - 3. l'autonomie des chambres et
    - 4. le régime juridique du Parlement et l'administration parlementaire.
- Organisation de deux voyages d'études au Parlement belge, au profit, dans le premier cas, de 6 hauts fonctionnaires de l'administration et, dans le second, des 13 présidents de commissions et des responsables du service des commissions des deux chambres. Un autre voyage d'étude devrait également avoir lieu en 2011, pour former les responsables désignés lors de la nouvelle législature ;
- Fourniture de matériel roulant pour le transport du personnel des deux chambres (1 bus et un minibus) ;
- Elaboration d'un schéma directeur d'informatisation ;
- Achat de deux lots d'équipements informatiques (110 ordinateurs, 4 photocopieurs grand format, un anti-virus avec 350 licences)
- Formation en anglais pour les agents des deux chambres, en ayant exprimé le besoin ;
- Lancement de 4 appels d'offres pour la fourniture d'équipements informatiques (Logiciels de gestions, de messagerie, fourniture de serveurs et accessoires, installation d'un réseau sans-fil haut débit dans chacune des chambres et installation d'équipements VSAT et abonnement Internet haut débit dédié), sur ces 4 marchés, 3 sont en cours d'attribution;
- Etudes effectuées pour améliorer la communication interne par l'installation d'une téléphonie sous IP (TOIP) ;
- Elaboration d'un programme de formation pour les informaticiens des deux chambres.

CONTACTS

Eric NKUNZIMANA : Directeur d'intervention

Tél : 22 25 93 93 / 79 916 139 / ericosnkun@yahoo.fr

Paul VAN IMPE : Délégué à la Cogestion

Tél : 22 22 31 39 / paul.vanimpe@btcctb.org

2 Résumé

2.1 Aperçu de l'intervention

Logique d'intervention	Efficience	Efficacité	Durabilité
Objectif Spécifique	X	X	X
Résultat 1	X	X	X
Résultat 2	X	X	X
Résultat 3	X	X	X
Résultat 4	B	B	B

Budget	Dépenses par année (début à fin 2009)	Dépenses totales année N (31/12/2010)	Solde budget	Taux d'exécution
985.259,00 €	**352.176,67 €**	**85.203,87 €**	**547.878,54 €**	**44 %**

2.2 Points saillants

Pour 2010, suivant les principales conclusions du rapport d'activité de l'année 2009, et compte tenu de la fin la législature qui était en cours, il a été décidé de faire porter les appuis du projet non pas tant sur l'organisation des chambres et le renforcement de capacité de leur personnel mais davantage sur la mise en œuvre d'un système informatique fiable et performant susceptible de garantir une certaine continuité dans le travail parlementaire et une meilleure collaboration au sein des services administratifs. Et, dans cette perspective, une part significative du solde disponible au 30 mars 2010, soit un peu plus de 590.000 EUR a été engagé sur l'informatisation des deux chambres.

Un nouveau D.I. a été nommé en Mars 2010, il s'agit de M. Eric NKUNZIMANA.

Les activités décidées en informatique ont été les suivantes :

- Une suite logicielle pour les services administratifs;
- Des serveurs pour le fonctionnement du réseau;
- Un réseau interne pour chacune des deux chambres;
- L'abonnement à un fournisseur d'accès à l'internet et la fourniture de VSAT et d'équipements pour les 2 chambres.

Pour ce faire il était nécessaire d'apporter une expertise IT au projet, sous la forme d'un Assistant Technique International.

Toutes ces décisions ont été validées par la SMCL du 7 mai 2010.

L'ATI a commencé à apporter son soutien dès début août 2010, puis a pris ses fonctions officiellement le premier décembre 2010.

2.3 Leçons apprises et recommandations

L'activité de : préparer et poursuivre les formations en anglais pour tout fonctionnaire parlementaire qui en fait la demande, est en cours d'exécution, elle a commencé au cours du moi d'octobre 2010, et devrait se terminer en juin 2011

Les plans des deux ministères ont été réalisés en Août 2010.

Le DAO pour la fourniture de bande passante Internet et d'équipements VSAT a été réalisé

en août et septembre 2010. Et ce dernier a été soumis à la DNCMP, pour accord de procédure de gré à gré en octobre 2010. La réponse favorable est arrivée début décembre 2010. Les DAO ont été envoyés aux soumissionnaires le 17 décembre 2010, l'attribution a été faite début janvier 2011, nous sommes en attente de la non objection d'un juriste indépendant et de la DNCMP. Cette activité est prévue de se terminer en juin 2011.

Le DAO pour les logiciels a été publié en octobre 2010. Les réponses nous sont parvenues en novembre 2010, toutefois l'ouverture n'a pu avoir lieu que le 14 décembre 2010. Le Marché a été attribué, l'activité devrait se terminer en mai 2011.

Le DAO pour les serveurs a été publié en novembre 2010. L'ouverture a lieu le 14 décembre 2010. Le marché a été déclaré infructueux. Il sera republié en février 2011. Si un soumissionnaire peut être trouvé, cette activité devrait se terminer en juillet 2011.

Le DAO pour les réseaux (procédure de gré à gré) a été envoyé le 16 décembre 2010. Le marché est attribué. Cette activité devrait se terminer en mars 2011.

L'activité de dotation des bibliothèques d'un fond documentaire, n'a pas été lancée, aucune demande cohérente n'étant parvenue au projet.

Le budget prévu pour le développement des formations en informatique a été jugé insuffisant. En effet la cellule informatique a demandé la réalisation des formations suivantes :

- Formation en routage et VPN (Mikrotik) effectuée en novembre 2010. ;
- Formation Basique en administration Linux ;
- Formation avancée en administration Linux ;
- Formation a l'installation, l'administration de JoomLA ;
- Formation en Design Web (Retouche d'image et apprentissage du css).

En effet au lieu des 8.000€ prévus, il faudrait prévoir 28.000€.

Par contre l'attribution de tous les marchés ci-dessus nous indique déjà une forte économie (plus ou moins 100.000€). Mais également un retard dans l'exécution qui devrait se terminer fin juin 2011. L'assistance technique internationale permettant d'encadrer et d'organiser toutes ces activités devrait être prolongée jusqu'à cette date.

Tous ces faits devraient être présentés lors d'une SMCL début février, pour être validés.

3 Evolution du contexte

2010 a été **une année électorale pour le Burundi**, le processus a commencé par l'élection au niveau communal jusqu'à la mise en place des chefs de collines en passant par les élections présidentielles et législatives. Ce marathon électoral a eu un fort impact sur la mise en œuvre de certaines activités du projet qui ont du être postposées.

Le Sénat et l'Assemblée Nationale, ont comme il est de coutume après un processus électoral, vus leurs compositions changées. En conséquence de cela, il sera nécessaire de réorganiser de nouveau un voyage d'étude pour les nouveaux questeurs.

4 Analyse de l'intervention

4.1 Ancrage institutionnel et modalités d'exécution

L'ancrage institutionnel est jugé approprié compte tenu de la bonne collaboration qui prévaut entre l'Agence Belge de Développement et les deux secrétariats généraux de l'Assemblée Nationale

4.2 Objectif spécifique

Un nouvel objectif spécifique a été défini pour la fin du projet : **La mise en œuvre d'un système informatique fiable et performant susceptible de garantir une certaine continuité dans le travail parlementaire et une meilleure collaboration au sein des services administratifs.**

4.2.1 Résultats

Objectif spécifique : Le fonctionnement du parlement est amélioré					Progrès : Faisant suite à la SMCL du 07/05/2010, L'essentiel du budget restant a été affecté à l'amélioration du système informatique.
Indicateurs	**E**	**G**	**Baseline**	**Progrès année N**	**Commentaires**
Résultat 1. : Les structures administratives du Parlement sont réorganisées	X	X	Pas de Baseline connue par l'ATI	Il ne reste plus d'activités prévues pour ce résultat.	Après refonte budgétaire le taux d'exécution devrait être à 95%
Résultat 2.: Les formations en cours d'emploi sont préparées, exécutées et suivies	X	X	Pas de Baseline connue par l'ATI	La formation en anglais a été lancée en septembre 2010	Les formations en anglais devrait se terminer en juin 2011
Résultat 3 : Des stages de spécialisation sont organisés	X	X	Pas de Baseline connue par l'ATI	Pas d'activités prévues en 2010	Un voyage d'étude devra être organisé avant fin juin 2011, pour les 2 Secr.Gén., 6 nouveaux questeurs, le DI et le PO
Résultat 4 : Le Parlement est équipé en matériel informatique et bureautique	X	X	Pas de Baseline connue par l'ATI	Préparation et lancement de tous les marchés prévus par la SMCL du 07/05/2010	Après attribution de ¾ des marchés, un solde budgétaire se dégage, permettant deux nouvelles activités

4.2.2 Analyse des progrès réalisés

Une nouvelle orientation a été donnée au projet en mai 2010, ¾ des marchés concernés sont en cours d'attribution. Le marché des serveurs a du être relancé. Un solde budgétaire permettra d'équiper les 2 chambres d'un système de TOIP (Téléphonie Over IP) et de deux stations de travail équipées d'un logiciel de design WEB.

4.2.3 Risques & hypothèses

Les risques sont un comme cela s'est déjà passé de ne pas recevoir d'offres éligibles pour ces 3 marchés restants.

4.2.4 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	B	
Efficience	B	
Durabilité	B	
Pertinence	B	

4.2.5 Impact

Aucune activité n'ayant eu lieu en 2010, l'impact n'est pas mesurable.

4.2.6 Leçons apprises et recommandations

5 Bénéficiaires

Faisant suite au changement d'orientation intervenu lors de la SMCL du 07/05/2010 les bénéficiaires seront :

- Tous les élus qui auront une connexion Internet de qualité, lors de leurs sessions ;
- Tous les membres des deux chambres qui disposeront en permanence du même service ;
- Les nouveaux questeurs qui bénéficieront d'un voyage d'étude ;
- Tous les volontaires s'étant inscrits aux cours d'anglais, qui verront leur niveau s'améliorer ;
- Les services Informatiques qui recevront des équipements plus performants ;
- Les informaticiens qui recevront un complément de formation important.

6 Suivi des décisions prises par la SMCL

7 Annexes

Cadre logique

Activités M&E

Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Planification opérationnelle Q1-2011